



COMMISSION DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

LE PASS CULTURE :

UN PROJET QUI SOULÈVE ENCORE DE NOMBREUSES QUESTIONS

À la suite de l'examen des crédits de la mission « Culture » inscrits au projet de loi de finances pour 2018, la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat a décidé de constituer en son sein **un groupe de travail¹, composé d'un sénateur par groupe politique, chargé de réfléchir au Pass culture et de suivre l'élaboration de sa mise en œuvre.**

Promesse de campagne du Président de la République, le Pass culture, qualifié de « *chantier culturel du quinquennat* », a immédiatement soulevé des interrogations sur sa pertinence en tant que nouvel outil de démocratisation de la culture. Les écueils constatés en Italie dans la mise en œuvre du « *bonus cultura* » y ont également contribué.

L'ancienne ministre de la culture, Françoise Nyssen, a décidé de **mettre en place un comité d'orientation**, composé d'une quarantaine de personnalités (artistes, responsables d'établissements culturels, partenaires publics du projet, élus locaux et nationaux...) pour l'aider à affiner les contours de cet instrument. Il s'est réuni à trois reprises depuis le mois de mars. Il reste cependant difficile d'évaluer dans quelles mesures les propositions formulées par les participants au sein de ce comité d'orientation seront prises en compte, tant la détermination du Gouvernement à aboutir rapidement sur ce sujet paraît palpable, au point d'ailleurs que les premières expérimentations ont été lancées entre la première et la deuxième réunion du comité, sans que les membres en soient avisés.

Ministère de la Culture

Le Pass Culture c'est quoi ?

Une application pour mobile.
pour connaître et accéder à toute l'offre culturelle autour de soi

c'est pour qui ?

Pour tout le monde...
l'application sera téléchargeable depuis n'importe quel smartphone

...et une mesure spécifique pour les jeunes !

500 €
disponibles sur leur Pass pour faire des dépenses culturelles

ça sert à quoi ?

Faire des sorties culturelles
réserver un billet pour aller à un concert ou au théâtre, par exemple

Acheter des "biens" culturels
un livre, un disque ou film, par exemple

Cours de pratiques artistiques
s'inscrire à un cours de musique, de danse, de dessin, par exemple

qui va développer l'application ?

C'est le ministère de la Culture
via une startup d'État, avec une petite équipe de développeurs informatiques

Consultation des jeunes !
nous n'allons pas avancer seuls, jeunes et acteurs culturels seront consultés

Ateliers de travail réguliers
les jeunes nous disent ce qui correspond le plus à leurs usages

MC / DICOM / 2018

¹ Cette mission d'information est composée de : M. Jean-Raymond Hugonet, Président, Mme Françoise Laborde, M. Antoine Karam, Mmes Colette Mélot et Sonia de la Provôté, M. Pierre Ouzoulias et Mme Sylvie Robert.

Après une **première phase de test, à visée prioritairement technique**, menée entre mai et août derniers auprès de 500 utilisateurs dans les cinq départements pilotes retenus (Bas-Rhin, Finistère, Guyane, Hérault et Seine-Saint-Denis), devrait désormais **s'ouvrir une nouvelle phase d'expérimentation**. Mise en œuvre jusqu'au mois d'avril 2019, elle devrait impliquer 10 000 jeunes sélectionnés sur la base de la diversité de leurs profils (lycéens, étudiants, actifs, chômeurs) dans les mêmes cinq départements. Elle devrait être l'occasion de tester le principe du porte-monnaie électronique puisque chacun des participants se verra doté de 250 euros de crédits à valoir sur l'application.

Dans le même temps, la recherche de partenaires culturels à intégrer à l'offre et de partenaires privés pour le financement du dispositif se poursuit, sous l'égide de la « start-up d'État » chargée de l'élaboration du Pass culture.

Présidé par M. Jean-Raymond Hugonet, également représentant du Sénat au sein du comité d'orientation sur le Pass culture mis en place par le ministère, le groupe de travail de la commission sur le Pass culture a tenu cinq réunions entre le mois de mars et le mois d'octobre 2018, au cours desquels il s'est interrogé sur les problèmes soulevés par celui-ci et a débattu des orientations qui se dessinaient.

Quel est l'objectif du Pass culture ?

S'agit-il :

- 1) d'assurer un accès à la culture, quel qu'il soit, à chaque jeune,
- 2) d'éveiller le goût de la culture chez les publics qui en sont les plus éloignés ou
- 3) de **diversifier les pratiques culturelles des jeunes ?**

Le Pass culture doit avant tout être envisagé comme **un moyen de donner corps aux droits culturels des jeunes**. Compte tenu des effets d'aubaine qui pourraient apparaître en l'absence d'encadrement dans l'utilisation du pass et du risque que celui-ci ne soit pas aussi efficace pour les jeunes les plus éloignés de la culture que des actions ciblées, le groupe de travail estime que le

Pass culture, s'il devait voir le jour, devrait impérativement viser à diversifier les pratiques culturelles des jeunes pour combattre l'uniformisation que l'on constate aujourd'hui.

Une attention particulière devrait être portée au **renforcement des pratiques artistiques** parmi les jeunes, comme à la **promotion de la diversité artistique et culturelle**, à la **nécessité de soutenir les esthétiques les plus fragiles** et de **découvrir et fréquenter les équipements culturels et les commerces culturels** (librairies, disquaires...) au niveau local.

La **conception de l'algorithme** sera déterminante à cette fin.

Comment concilier la liberté de choix du jeune et la promotion de la diversité culturelle ?

Le Pass culture a été présenté comme « *l'aboutissement du parcours d'éducation artistique et culturelle du jeune* ». Pourtant, **la politique d'éducation artistique et culturelle n'en est aujourd'hui qu'à ses balbutiements**, soulevant des interrogations sur la capacité du jeune à s'ouvrir à d'autres offres culturelles que celles dont il a déjà connaissance et apprécie déjà. La création du Pass culture devrait nécessairement **s'accompagner d'un renforcement de la politique d'éducation artistique et**

culturelle, ce qui suppose, au-delà des moyens qui y sont consacrés, une implication totale du ministère de l'éducation nationale aux côtés du ministère de la culture dans sa mise en œuvre.

La fixation d'un certain nombre de **plafonds de dépenses** paraît indispensable pour éviter que les jeunes ne puissent utiliser l'intégralité de leur porte-monnaie électronique sur les mêmes activités ou le même type de biens culturels et qu'une

prépondérance ne se dessine, de fait, en faveur de l'offre numérique.

L'éditorialisation de l'application et l'élaboration d'outils de médiation pour guider dans l'utilisation du pass sont essentielles pour accompagner le jeune dans ses choix et l'ouvrir peu à peu à d'autres horizons culturels. Les expériences montrent

qu'un accompagnement, qu'il soit le fait d'un parent ou d'un enseignant, est souvent nécessaire que les jeunes participent à une activité culturelle. La mise en place de relais (au lycée, à l'université, dans les établissements culturels, au sein des maisons de la culture...) serait utile pour éviter que le pass ne soit, si ce n'est mal, du moins sous-consommé.

Comment garantir à chaque jeune une offre équilibrée sur le territoire ?

Puisque le Pass culture figure parmi les mesures qui visent à « combattre la ségrégation culturelle », une attention particulière doit être portée aux **jeunes situés dans les quartiers de la politique de la ville et dans les zones rurales**. Le Pass culture pourrait sinon **venir renforcer les inégalités territoriales** en n'ouvrant aucune possibilité nouvelle aux jeunes des « zones blanches de la culture », dans lesquelles l'accès à la culture est rendu difficile par le manque d'équipements culturels.

L'offre numérique ne saurait constituer la seule alternative pour ces jeunes, d'autant que ces « zones blanches de la culture » coïncident souvent avec celles où la couverture numérique reste insuffisante.

La mise en place du Pass culture est indissociable d'une réflexion sur la manière de **faciliter la mobilité des jeunes** ou d'assurer une meilleure **couverture numérique** du territoire.

Comment financer le Pass culture ?

À plein régime, le Pass culture est susceptible de coûter **près de 450 millions d'euros** par an. Son financement devrait donc reposer à la fois sur une **combinaison de fonds publics et de fonds privés**.

En ce qui concerne les **crédits octroyés par l'État**, susceptibles d'atteindre **140 millions d'euros à la fin du quinquennat**, le risque paraît élevé que d'autres crédits budgétaires soient amputés au profit du financement du Pass culture. La prévision triennale ne fait état que d'une progression des crédits de l'ordre de 50 millions d'euros d'ici 2020, ce qui laisse à penser que **le financement du Pass culture ne proviendra pas intégralement de crédits nouveaux, mais aussi de redéploiements, au moins partiels, de crédits au sein de la mission « Culture »**. Face au manque de moyens chroniques dont souffrent les acteurs de la création, il apparaîtrait pourtant **contre-productif de réduire le montant des crédits dédiés à la création, tant le Pass culture doit s'appuyer sur des**

artistes et de lieux de culture dignes de ce nom. La ministre de la culture d'alors, Françoise Nyssen, avait indiqué lors du comité d'orientation qui s'est réuni le 4 septembre dernier qu'elle concevait le Pass culture non seulement comme un service aux jeunes, mais également comme un service à la culture.

Concernant le recours à des partenaires privés, l'une des principales interrogations porte sur la **place centrale qui pourrait être accordée aux GAFAN en échange de leur financement**. Même s'il a été précisé au sein du comité d'orientation qu'aucun euro ne serait donné aux GAFAN, le bénéfice qu'ils sont susceptibles de retirer de leur participation à ce type de programme ne doit pas être sous-estimé.

La recherche d'autres types de partenaires, telles les **banques**, n'est pas non plus pour rassurer, compte tenu de l'absence d'indication sur la nature des contreparties qui pourraient leur être octroyées.

Comment articuler le Pass culture avec les offres locales existantes en direction de la jeunesse ?

Un certain nombre de collectivités territoriales, notamment plusieurs régions, ont déjà mis en place des instruments équivalents ou proches du Pass culture au niveau local. **La mise en place d'un pass national ne doit pas sonner le glas de ces dispositifs, soit en leur faisant**

concurrence, soit en les absorbant. C'est d'autant plus vrai que plusieurs de ces instruments bénéficient à des publics issus de tranches d'âge légèrement différentes ou ont un champ d'application plus vaste que les seules activités culturelles pour englober les activités sportives et les loisirs.

Comment garantir la protection des données personnelles des utilisateurs ?

Le Pass culture devrait prendre la forme d'une **application mobile géolocalisée**, ayant vocation, selon les mots de l'ancienne ministre de la culture, Françoise Nyssen, à être à la fois un « *GPS de la culture* » et « *le premier réseau social culturel* » dans notre pays. Il est prévu à ce stade de faire fonctionner l'application sur la base d'un **algorithme qui tendrait plutôt à inverser les préférences culturelles du jeune** pour encourager la découverte et la diversification de ses pratiques culturelles.



Quelques mois seulement après l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données, il convient de veiller à ce que l'État se montre exemplaire en matière de respect des données personnelles. Aucune information n'a été

communiquée à ce stade concernant le **fonctionnement exact de l'algorithme**, les **conditions éventuelles de stockage des données des utilisateurs**, ou encore la **manière dont elles pourraient être utilisées voire cédées**. La manière dont il est envisagé d'utiliser éventuellement la liste des contacts des utilisateurs sur les réseaux sociaux pour favoriser la pratique collective des activités proposées dans le cadre du Pass culture n'est pas sans soulever un certain nombre d'interrogations.

Alors qu'il entre dans une phase d'expérimentation, le Pass culture continue à soulever de nombreuses questions, auxquelles aucune réponse n'a été apportée jusqu'ici, à la grande perplexité de la commission. À l'heure où les financements publics se raréfient, miser sur l'éducation artistique et culturelle à l'école ne serait-il pas le meilleur moyen d'armer les jeunes pour la vie ?

Pour consulter le compte rendu de la réunion de la commission de la culture consacrée à l'examen cet avis, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20181015/cult.html#toc3>



Commission de la culture, de l'éducation
et de la communication



<http://www.senat.fr/commission/cult/index.html>
Téléphone : 01.42.34.23.23 - secretariat-afcult@senat.fr

Présidente :

Catherine Morin-Desailly
Sénatrice
de Seine-Maritime (UC)



Président du groupe de
travail :

Jean-Raymond Hugonet
Sénateur
de l'Essonne
(Les Républicains)

